

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombres de votants	11

L'an deux mille quatorze, le vendredi 12 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, ICHARD Sylvain, EXCOFFIER Philippe, FAUGERAS Marie Paule.
Absent ayant donnée procuration : Éric TALLIA à FAUGERAS Marie Paule
Date de convocation : 08/09/2014.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I- AFFAIRES FONCIERES

A - SARL BOUBOU : délaissé du domaine public à classer en parcelle communale

Pour vendre à la SARL BOUBOU le délaissé du domaine public, il est nécessaire de créer une parcelle du domaine public en parcelle privée.

Il s'agit de la parcelle communale cadastrée B 1 823, d'une surface de 48 m².

Approuvé à l'unanimité.

B - Vente parcelles communales à Monsieur Guillaume TROCCAZ

Vente à Monsieur Guillaume TROCCAZ une partie de la parcelle cadastrée A1301 ainsi que la totalité des parcelles A 1304 et A 1306, pour un montant total de 23 350 €.

Le document d'arpentage pour la parcelle A1301 sera à la charge de la commune.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité.

C - Institution de la taxe forfaitaire sur cession de terrains devenus constructibles

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait que des terrains aient été rendus constructibles. Il est décidé de l'instaurer à Valmeinier.

Approuvé à l'unanimité.

D - Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle A 1443 appartenant à M et MME LEBLEU

Monsieur et Madame LEBLEU souhaitent vendre à la Commune, une partie de la parcelle cadastrée A 1443 qui se trouve sur l'emprise de la route des Combes, pour un montant de 3 843 €.

Approuvé à l'unanimité.

E - Acquisition par la commune de la parcelle A 1454 appartenant à MME GIRAUD

Madame GIRAUD souhaite vendre à la Commune, la parcelle cadastrée A 1454 qui se trouve sur l'emprise de la route des Combes, pour un montant de 1099 €.

Approuvé à l'unanimité.

II – MARCHES PUBLICS

Avenant n°1 au marché : aménagement sécuritaire Valmeinier 1800

Montant du Marché: 187 591,44 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 13 792,08 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à : 201 383,52 € HT.

Le conseil municipal accepte le montant des travaux supplémentaires à réaliser par l'entreprise MARTOIA et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

III – CONVENTIONS

A - Run Artic

Cette convention concerne l'organisation d'initiation en traineaux à chiens au départ de Valmeinier 1500 par la société Run Artic sur la piste du Château. Cette activité sera organisée tous les Mardi, mercredi et jeudi de la saison d'hiver 2014/2015. Elle est établit pour 1 année.

Approuvé à l'unanimité.

B - EDF : Bornage du Chatelard

Convention de superposition d'affectation entre la voirie communale de Valmeinier et le domaine concédé de la chute de Chatelard avec EDF

Cette convention a pour objet de régler les modalités techniques et financières de l'occupation des dépendances immobilières de la concession hydroélectrique de Châtelard par la voirie communale de Valmeinier (chemins, ponts et passerelles définis à l'article « immeubles occupés »).

Approuvé à l'unanimité.

IV– LYCEE DE L'ARMERA

L'Association Savoyarde des Classes de Découvertes reprend en gestion le centre montagne de l'Arméra à partir du 15 septembre 2014. Le bail est conclu pour une durée d'un an.

Il est convenu entre les deux parties de mettre en place un comité de gestion dudit établissement composé de trois membres de l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes et de trois représentants de la Commune de Valmeinier.

Les trois représentants de la Commune sont Alexandre ALBRIEUX, Isabelle GORIN et Philippe EXCOFFIER

Approuvé à l'unanimité.

V-SEVAL : RAPPORT ANNUEL AU CONCEDANT

Lecture du rapport annuel au concédant, saison 2013-2014, remis par la SEMVAL.

Approuvé à l'unanimité.

VI-ADMISSIONS EN NON VALEUR

Des personnes qui ont bénéficié de secours sur piste en 2010 – 2011 – 2012 -2013 n'ont pas réglé ces derniers, pour un montant global de 4 306,50 €.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondants sont irrécouvrables, et il est nécessaire d'en demander l'admission en non-valeur.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

A - Office du Tourisme présenté par Alexandra BAUDIN

Le bilan de la navette de l'été est positif avec 3 157 personnes transportées. La fréquentation moyenne par jour est d'environ 90 personnes.

B - Commission scolaire présenté par Isabelle GORIN

30 enfants ont fait la rentrée scolaire à Valmeinier. On attend 4 saisonniers.

La mise en place des activités péri éducatives ainsi que le nouveau fonctionnement du périscolaire se sont bien passés. Il y a quelques ajustements à faire, notamment avec les horaires du soutien scolaire.

La fréquentation de la cantine en intersaison est une réussite au vu des deux premières semaines.

C – Sirtom présenté par Philippe BAUDIN

Réunion le jeudi 18 septembre avec le SIRTOM afin de discuter de la gestion de la déchetterie et de la collecte des conteneurs-enterrés sur Valmeinier 1800.

D – Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Bernard EXCOFFIER

- Piste du Prec : l'ONF a consulté plusieurs entreprises pour des travaux au niveau de l'affaissement. Deux entreprises ont répondu avec une grande différence de tarif. Une réunion doit avoir lieu cet automne.

- Conformité des bâtiments Accessibilité : en priorité la maison de l'enfance, puis la CCMG.

- École de Musique : local sous le cinéma , les travaux sont en cours.

C – Syndicat Pays de Maurienne présenté par Alexandre ALBRIEUX

- ScoT:le calendrier est présenté, le lancement de l'enquête publique aura lieu en 2017. D'ici là, aurons lieu les phases de diagnostic et de définition du projet. Le vice président délégué est Monsieur Jean Claude RAFFIN, Maire de Modane.

Quelques problèmes de financement du projet persistent, il faudra réfléchir à des solutions.

- Transport Scolaire : difficulté dans le comptage des enfants présents dans les bus. Perte de 20 % du nombre d'enfants sur le territoire (soit environ 1900 enfants transportés sur la Maurienne).

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – OFFICE DU TOURISME : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire propose de rembourser à l'Office du Tourisme les frais occasionnés par la cotisation à Maurienne Tourisme (22 540 €), prise en charge par la Commune jusqu'en 2012 au titre du Comité des stations.

Approuvé à l'unanimité.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

- Horaires de la Mairie : à compter du 16 octobre 2014 la Mairie sera ouverte au public :
le lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h et de 14h à 17h
le mercredi : 9h à 12h

X – PERSONNEL COMMUNAL (huis clos)